

**PROCÈS-VERBAL DE RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU COLLÈGE BIATSS
POUR LE RENOUELEMENT DU CONSEIL DU DÉPARTEMENT LETTRES MODERNES**

En date des 10 et 11 décembre 2024 par la voie électronique

LA DOYENNE DE LA FACULTÉ DES HUMANITÉS

- Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.719-1, L.719-2 et D.719-1 à D.719-40 ;
- Vu le décret n°2021-1206 du 20 septembre 2021 portant création de l'Université de Lille et approbation de ses statuts.
- Vu les statuts de la Faculté des Humanités ;
- Vu le règlement intérieur de la Faculté des Humanités et notamment son article 7 ;
- Vu l'arrêté n° 2024-014 relatif à l'organisation des élections aux conseils des départements de la Faculté des Humanités

CONSTATE

Collège Biatss – Lettres modernes

Les résultats ci-après du dépouillement du vote électronique ayant eu lieu à l'établissement du mardi 10 décembre, 9 heures au mercredi 11 décembre 2024, 16 heures.

Nombre de sièges à pourvoir : **2**
Nombre d'électeurs inscrits : **5**
Nombre de votants : **5**
Nombre de bulletins blancs ou nuls : **0**
Suffrages exprimés : **5**
Pourcentage de participation : **100%**

ONT OBTENU :

Liste : **BIATS**
Voix : 5
Nombre de sièges obtenus : 2

Noms constituant la liste :
1. Karine CARDON
2. Lucile GUEURET



LA DOYENNE PROCLAME ÉLU-E-S

Karine CARDON
Lucile GUEURET

Liste : BIATS
Liste : BIATS

Procès-verbal dressé et clos le 12 décembre 2024.

Les mandats courent à partir du 12 décembre 2024 et prendront fin le 11 décembre 2028.

La doyenne de la Faculté des Humanités



Sophie AUBERT-BAILLOT

